

Relativement à votre dépêche confidentielle du 7 juin, faut-il informer le gouvernement japonais que votre gouvernement désire adhérer au traité de 1894 complété par la convention de 1895, aux mêmes conditions que le Queensland, en 1897, le gouvernement japonais ayant consenti alors à en étendre le bénéfice à toute autre colonie y adhérant dans la période prescrite, savoir: 1) que les stipulations contenues dans les articles 1 et 3 du traité ne pourront aucunement porter atteinte aux lois, ordonnances et règlements relatifs au commerce, à l'immigration d'ouvriers ou d'artisans, à la police ou à la sécurité publique, qui sont en vigueur ou pourront être édictés plus tard au Japon ou dans la colonie.

La métropole déclare qu'à son avis il serait opportun d'insérer cette stipulation dans le traité; nos ministres ne tiennent aucun compte de l'avertissement. Ne sont-ils pas les représentants d'une grande puissance et n'ont-ils pas conquis le droit de conclure leurs propres traités? Aussi passeront-ils outre et se contenteront-ils d'une convention verbale. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, ils ont sacrifié les droits du Canada et nous souffrirons un jour de l'étourderie qu'ils ont commise. Le ministre de l'Agriculture dit encore:

J'ai ici à ma droite notre digne directeur général des Postes, récemment de retour du Japon, après avoir conclu des arrangements satisfaisants avec cet empire.

Satisfaisants pour qui? Pour lui-même et ses collègues, mais pour personne autre au Canada, que je sache. Ses partisans de la Colombie-Anglaise déclarent: Nous acceptons cet arrangement faute de mieux; nous aimons mieux l'accepter que de voter en faveur d'une motion condamnant le Gouvernement pour n'avoir pas convenablement sauvegardé les intérêts du Canada; il est possible que nous découvriions plus tard que nous nous trompions en l'acceptant; mais, dans tous les cas, nous ne pouvons trouver mieux pour le moment, et nous allons courir le risque et l'accepter.

L'honorable ministre parla ensuite du traité conclu avec la France; quels étonnants résultats ils ont obtenus! Comme le Canada a atteint la dignité de nation depuis que le très honorable premier ministre et ses collègues sont aux affaires! Et cependant, repassez l'histoire de ce gouvernement depuis 1897 jusqu'aujourd'hui, et je vous le déclare en parfaite connaissance de cause, vous constaterez qu'ils n'ont jamais entamés de négociations avec une nation quelconque sans se fourvoyer, sans sacrifier les droits du Canada.

C'est ce qu'ils ont fait à l'occasion de leur premier tarif, quand ils accordèrent aux marchandises anglaises un régime de faveur sur nos marchés. Sir Charles Tupper les avertit qu'ils courraient un grand risque en agissant ainsi. Le ministre des Finances lui répondit qu'il ne voyait aucun risque à courir. Qu'est-il arrivé? Plus tard, l'Al-

lemagne protesta contre l'attitude de notre gouvernement, et comme résultat nous avons été privés des avantages du marché allemand depuis lors. C'est là ce qu'ont fait les gens qui prétendent avoir élevé le Canada à la dignité de nation, et avoir conquis par leur tarif le droit de négocier librement avec les nations étrangères.

Ils ont commis là une bourde, et n'ont cessé depuis de chercher à rattraper ce qu'ils ont ainsi perdu, mais sans succès. Ils s'appliquèrent ensuite à régler nos différends avec les Etats-Unis. Ils se rendirent à Washington, y passèrent beaucoup de temps, y gaspillèrent beaucoup d'argent, et une fois revenus au Canada reconnurent avoir échoué sur toute la ligne. A quoi leur avait donc servi leurs vantardises au sujet de la puissance nationale, à quoi leur avaient servi leur prescience, leur sagacité et leur diplomatie? A rien du tout, et finalement ils se virent contraints de demander à l'Angleterre de faire ce qu'ils n'avaient pas pu faire eux-mêmes. Ils se firent forts ensuite de régler la question des frontières de l'Alaska, et l'Angleterre, conformément à leur demande, nomma deux plénipotentiaires canadiens chargés de veiller aux intérêts du Canada et de s'assurer que ses intérêts ne seraient pas sacrifiés, comme ils l'avaient été lorsque l'Angleterre se chargea de régler nos différends avec les pays étrangers. Qu'arriva-t-il? Le ministre actuel de la Justice fut un des hommes illustres et compétents chargés de veiller aux intérêts canadiens. Et quel fut le résultat? Le sacrifice d'une grande partie de notre territoire. Il ne nous fut rien concédé; et nos représentants revinrent humiliés comme des enfants à qui on a donné le fouet, et refusèrent de signer la convention. Ils reconnurent qu'ils étaient absolument sans autorité, qu'ils étaient parfaitement inaptes à la besogne dont ils s'étaient chargés.

Nulle part dans l'histoire on ne trouve de cas plus frappant d'incapacité chez les représentants d'une nation. On pourrait dire la même chose de toutes les négociations étrangères auxquelles ils se sont trouvés mêlés; que ce soit le traité avec le Japon, le traité avec la France ou le traité avec l'Allemagne. Tout ce qu'ils ont touché semble être marqué du sceau de l'ineptie en matière pratique, de l'inintelligence, de l'ignorance et de l'incurie en matière diplomatique et politique. De ce fait ils tombent au-dessous du niveau du politicien ordinaire, s'il faut juger d'eux d'après leurs actes. Espérons que dorénavant nous ne les entendrons plus se vanter de leurs succès. J'ose prédire qu'avant bien des années ils seront obligés de venir admettre devant la Chambre que dans le cas actuel ils ont également échoué dans leurs efforts, qu'ils n'ont pas réussi à sauvegarder les droits du Canada, qu'ils n'ont pu rien obtenir établissant ce que le Japon s'engage à faire et ce que le Canada peut espérer de lui. On s'est contenté d'une simple conven-